



DÉLIBÉRATION

du Conseil Académique plénier de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 1^{er} avril 2021

Délibération n°14-2021 : Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants – Election des représentants des professeurs agrégés contractuels LRU

LE COLLÈGE DES AUTRES ENSEIGNANTS (*FEMMES ET HOMMES*) ELUS AU CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-6-1, L712-6-2 et R712-9 et suivants,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A BULLETINS SECRETS,

Elit :

- Madame Perrine LE MEUR

Et

- Monsieur Laurent KERAVEC

En qualité de représentants des professeurs agrégés contractuels LRU de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants.

Membres en exercice : 2
Membres présents : 1
Membres représentés : 1

Suffrages exprimés : 2

- Pour : 2
- Contre : 0

Vote blanc : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Documents en annexe : -